FC VALLÉE DE JOUX

CHARTE DES JOUEURS ACTIFS | Engagement, respect et vie du club

En rejoignant une équipe active du FC Vallée de Joux, je m'engage à contribuer à un environnement sportif respectueux, solidaire et convivial. Cette charte précise les engagements de chaque joueur envers son équipe, le club et ses partenaires.

1. Engagement sportif et assiduité

- Je participe régulièrement aux entraînements, matchs et activités de mon équipe.
- J'arrive à l'heure, avec une tenue adaptée, et je donne le meilleur de moi-même.
- En cas d'absence ou de retard, je préviens mon entraîneur dès que possible.
- Je respecte les choix sportifs de mon entraîneur et privilégie le dialogue en cas de désaccord.

2. Respect et fair-play

- Je respecte mes coéquipiers, entraîneurs, dirigeants, bénévoles, adversaires, arbitres et spectateurs.
- Je reste correct dans la victoire comme dans la défaite ; les insultes, menaces, discriminations et violences n'ont pas leur place au club.
- Je respecte les décisions de l'arbitre, même en cas de désaccord.
- Je me comporte de manière responsable lors des déplacements, des événements et sur les réseaux sociaux.

3. Esprit d'équipe et solidarité

- Je joue pour mon équipe et mon club, pas uniquement pour moi-même.
- J'encourage mes coéquipiers, accueille les nouveaux joueurs et contribue à une ambiance positive.
- Je règle les différends dans le respect et la discrétion.

4. Cotisations et obligations

- Je règle ma cotisation annuelle dans les délais communiqués par le club.
- En cas de difficulté de paiement, je contacte un responsable afin de chercher une solution.
- Je respecte les règles internes et les consignes applicables aux compétitions.

5. C'est aussi mon club

- Je m'implique dans la vie du FC Vallée de Joux et contribue à son bon fonctionnement.
- Je participe aux manifestations du club et apporte mon aide à leur préparation, leur déroulement et leur rangement, selon les besoins communiqués par les responsables.
- Je respecte le travail des bénévoles et comprends que les événements soutiennent toutes les équipes.

6. Matériel et installations

- Je prends soin des équipements, terrains, vestiaires et locaux mis à disposition.
- Je range le matériel après utilisation, laisse les lieux propres et signale tout dommage.

7. Arrêt ou changement de club

- Si je souhaite arrêter le football ou changer de club, je m'engage à en informer mon entraîneur au minimum un tour de championnat à l'avance. Cette information préalable est une obligation interne destinée à permettre au club d'anticiper ses effectifs et l'organisation de l'équipe.
- Cette obligation d'information ne modifie pas les règles officielles de transfert et de qualification applicables.

8. Responsabilité et image du club et des sponsors

- Je suis pleinement responsable de mes actes et de mon comportement, sur le terrain comme en dehors.
- Je comprends qu'un geste déplacé, un comportement irrespectueux, une violence ou une attitude contraire au fair-play peut nuire à mon image, à celle de mon équipe, du FC Vallée de Joux et de ses sponsors.
- Nos sponsors et partenaires nous accordent leur confiance et leur soutien. Je m'engage à honorer cette confiance par un comportement exemplaire, respectueux et fair-play.
- Tout manquement peut être examiné par les responsables du club et entraîner des mesures adaptées, conformément aux règles du club.

MON ENGAGEMENT

« C'est aussi mon club. Porter les couleurs du FC Vallée de Joux est une fierté et une responsabilité. Mes actes engagent aussi l'image de nos sponsors et partenaires. »

Acceptation annuelle : lors de mon inscription pour la saison, je confirme avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter.